

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE  
Arrondissement :  
LIMOGES  
Canton :  
CONDAT/VIENNE  
Commune : SOLIGNAC

Délibération n° 2023DEL002  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SOLIGNAC  
Séance ordinaire du 30 janvier 2023

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	19
Votants	19

Date de convocation
19/01/2023

Date d'affichage
31/01/2023

**Objet de la  
délibération**  
DEMANDE DE  
SUBVENTION AU TITRE  
DE LA DETR 2023,  
DOSSIER SKATE PARK

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

**Présents :** Mmes BOURGER, MOURNETAS, CARLIER, BAYLE, COIGNAC, DUPIN, GUITARD, FERNANDES, COMES, FOURGEAUD. MM. PORTHEAULT, CHAZELAS, PECHER, BRUNET, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, RECORD, RIBOULET, LEYRIS.

Monsieur BRUNET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe la parole à M. Fabrice RECORD, concernant le projet de skate-park.

Il détaille le projet, initié par le Conseil Municipal de Jeunes de Solignac.

Le projet est composé :

- D'une plateforme,
- De modules.

Monsieur le Maire reprend la parole et propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne, dans le cadre de la DETR 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Déposer un dossier au titre de la DETR 2023, dossier skate-park,
- Inscrire cette dépense au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, a délibéré :

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire

Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Maire  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 31/01/2023  
Et la publication le 31/01/2023  
Le Maire,